

Flottemanville

Magasine

Bulletin
Municipal

Janvier
2014



no 25

LE MOT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs,

L'année 2013 a vu bon nombre de nos projets être engagés.

Les travaux sur la RD 123 sont plus longs que prévus et je vous remercie pour votre compréhension quant aux désagréments engendrés. De ce fait, l'aménagement de la rue de Valognes est décalé au premier trimestre 2014. Il n'était en effet pas possible de perturber simultanément le trafic routier sur deux axes majeurs de la commune. La dernière partie des travaux, entre la station de pompage et le bourg, sera réalisée en début d'année.

La construction des trois logements du bourg suit un cours normal au stade actuel de l'avancement du projet.

Le souhait du conseil municipal était de faire coïncider le lot terrassement de la future médiathèque avec celui de la chaufferie centrale. Un lot infructueux du marché « médiathèque » a nécessité une relance de la procédure de mise en concurrence. Ce contretemps n'a pas permis de retarder davantage l'installation de la chaufferie. Par contre, sa mise en service se fera partiellement sur l'ensemble salle communale/garderie périscolaire/maison des jeunes. Le réseau de chaleur entre la salle communale, la mairie et la future médiathèque sera réalisé, avec l'accord des maîtres d'œuvres et des entreprises concernés, en simultané avec la construction de l'équipement culturel dont les lots sont notifiés.

La réflexion sur la réforme des rythmes scolaires est engagée avec la participation des parents d'élèves, des enseignants, des associations, des personnels et des élus. Beaucoup de difficultés restent encore à lever, l'intérêt de l'enfant est au cœur des préoccupations, vos représentants aux groupes de pilotage y travaillent.

En ce début d'année 2014, je vous présente à tous, au nom du conseil municipal et de l'ensemble du personnel communal, mes meilleurs vœux.

Patrick LERENDU

Conseil municipal

LERENDU Patrick Maire	4 rue de Valognes	02.33.04.95.91
MOULIN Alain 1^{er} adjoint	6 rue Majesté	02.33.41.65.54
MOITIE Serge 2^{ème} adjoint	14 Route es Noës	02.33.04.96.16
MAHIER Manuela 3^{ème} adjoint	28 A rue de la République	02.33.10.06.92
DUVAL Christine 4^{ème} adjoint	22 Rue du Vieux Presbytère	09.81.47.26.92
ANGOT Armand	3 Route de Heuzey	02.33.53.60.93
AMIOT Patrice	5 Route du Haras	02.33.53.38.66
QUONIAM Jean-Rémy	1 Route de Heusey	02.33.53.68.81
GIOT Maryline	31 Route es Terriers	02.33.52.94.39
GIDON Dominique	3 Route du Saussey	02.33.01.16.19
DEMAINE Brunehilde	15 Route es Terriers	02.33.10.25.17
HAMEL Valérie	17 Rue Dumoncel	02.33.94.65.19
BANCKAERT Eric	2 Rue es Andrés	02.33.52.07.71

Commissions communales

APPEL D'OFFRES		LISTE ELECTORALE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	Dominique GIDON	André DESTRES Daniel DESQUESNES
Christine DUVAL Maryline GIOT Dominique GIDON	Eric BANCKAERT Valérie HAMEL		
C.C.A.S.		AGRICULTURE	
Valérie HAMEL Manuela MAHIER	Brunehilde DEMAINÉ Maryline GIOT	Alain MOULIN Jean-Rémy QUONIAM	Armand ANGOT Dominique GIDON
DELEGUES DE LA CCH		AFFAIRES SOCIALES	
Patrick LERENDU Alain MOULIN	Christine DUVAL Manuela MAHIER	Manuela MAHIER Brunehilde DEMAINÉ	Serge MOITIE Maryline GIOT
DELEGUES HVL		SCOLAIRE & PERISCOLAIRE	
Serge MOITIE Maryline GIOT	Patrice AMIOT	Manuela MAHIER	Maryline GIOT
DELEGUES HALL DE SPORT DE VASTEVILLE		TRAVAUX BATIMENTS	
Manuel MAHIER Patrice AMIOT		Christine DUVAL Armand ANGOT Eric BANCKAERT	Alain MOULIN Serge MOITIE
CIMETIERE		CHEMINS	
Serge MOITIE Alain MOULIN Valérie HAMEL	Armand ANGOT Jean-Rémy QUONIAM	Christine DUVAL Patrice AMIOT Alain MOULIN Eric BANCKAERT	Jean-Rémy QUONIAM Serge MOITIE Armand ANGOT
COMMUNICATION INFORMATION MEDIATHEQUE		URBANISME	
Serge MOITIE Manuela MAHIER	Eric BANCKAERT Brunehilde DEMAINÉ	Jean-Rémy QUONIAM Eric BANCKAERT	Christine DUVAL
ENVIRONNEMENT & EMBELISSEMENT		SPORTS LOISIRS JEUNESSE	
Serge MOITIE Armand ANGOT Valérie HAMEL	Christine DUVAL Mayline GIOT	Manuela MAHIER	Brunehilde DEMAINÉ Armand ANGOT
		PERSONNEL	
		Serge MOITIE Valérie HAMEL Maryline GIOT	

Extrait des conseils municipaux 2013

(L'intégralité des délibérations est consultable en mairie dans le registre des délibérations et sur le site internet)

Logement Bourg

Attributions des lots :

- Lot 1 : Gros œuvre - Entreprise SEHIER 153 523.84HT€
- Lot 2 : Espaces Verts - Entreprise RATEL 3022.50HT€
- Lot 3 : Charpente bois- Entreprise LELONG 3830.17HT€
- Lot 4 : Couverture ardoise- Entreprise LELONG - 9670.40HT€
- Lot 5 : Etanchéité -Entreprise C2L 11379.59€ HT plus option 2445.54€ HT
- Lot 6 : Menuiseries extérieures - AMC FOLLIOT 29 048.35€ HT
- Lot 7 : Cloisons menuiseries intérieures- Entreprise LEFER 52 467.50€HT, plus option 2 826.65€ HT et option 3 -965.27€ HT.
- Lot 8 : Carrelage-Faïence - Entreprise FAUTRAT - 12 500.00€HT
- Lot 9 : Peinture-Sol souple- Entreprise SIMON - 17 818.80€ HT
- Lot 10 : Plomberie-Ventilation - Entreprise SARL SIMON - 27 797.22€ HT
- Lot 11 : Electricité - Entreprise CEME GUERIN 25 574.67€ HT

Travaux

Route de Valognes :

Validation :

- ✓ La mise en place d'un éclairage public jusqu'à la rue Majesté,
- ✓ L'aménagement par engazonnement du talus créé,
- ✓ Le principe de garder un trottoir de 1,5m de large sur la longueur de l'aménagement.

Le conseil, après étude des plans proposés par la CCH, valide les plans et décide :

- ✓ Les trottoirs seront franchissables avec des bordures de type T avec vues de 4-6cm,
- ✓ De mettre des candélabres identiques à ceux du bourg sur la droite en direction de la rue Majesté,
- ✓ De bloquer, si nécessaire, la rue de Valognes le temps des travaux pour l'efficacité et la sécurité des agents.

Devis

- ✓ Terrain de football : Entreprise ACTP 2921.85 € HT entretien régulier au titre de l'année 2013
- ✓ salle communale : Société M.A.C 3202.29 € HT achat de chaises
- ✓ Repas des aînés: le traiteur Au Plaisir du Goût pour 20€ par personne
- ✓ Auto-laveuse: l'entreprise Littée-Péron pour un total de 529.83€ TTC
- ✓ Filet Pare ballon: du stade Abbé Dupont: Entreprise Clôtures du Cotentin 3451.50€ HT.
- ✓ Achat des dictionnaires: Classe des CM2 , Entreprise Forum 499.68€ TTC
- ✓ Contrôle Technique jeux de l'aire de loisirs: société Socotec , 293.02€ TTC
- ✓ Mercredi-récréatif. :
 - Sortie de fin d'année au Zoo de Champrepus ;Transport Collas 579.00€TTC.
 - Achat gazinière modèle vitrocéramique de marque Proline de chez Darty pour 299.00€

TRAVAUX EGLISE :

- Peinture : l'entreprise LEMERRE 4560.50€ pour de la nef et de la sortie de l'église.
- Chauffage : l'entreprise SELCA de 4 336.80€ HT pour le remplacement de 4 chauffages radiants infrarouge.

Projet Médiathèque

Missions de coordination SPS, contrôle technique /hand pour la construction:

APAVE: 1980.00 € HT pour la mission SPS

2550.00 €HT pour la mission Contrôle Technique/Hand

Attribution des lots :

- Lot 1 : Gros œuvre - Entreprise SARL Bernard 77 610.00€ HT,
- Lot 2 : Charpente bois - Entreprise AMC Folliot 20 099.26€ HT,
- Lot 3 : Couverture Zinguerie - Entreprise SANITOIT 24 795.00€ HT,
- Lot 4 : Menuiserie Extérieure - Entreprise STAB 19 456.80€ HT,
- Lot 5 : Plâtrerie, Isolation, Menuiserie Intérieure, Entreprise LEFER 27 807.82€ HT
- Lot 6 : Peinture - Sols Souples - Entreprise Guy LEFEVRE 18 291.70€ HT,
- Lot 7 : Electricité - Entreprise LEFOSSE 9950.02€ HT,
- Lot 8 : Plomberie, Sanitaire - Entreprise TABARIN 9158.28€ HT,
- Le lot 9 : Il s'est révélé infructueux par manque de candidatures,
- Le lot 10 : Plantation, mobilier, clôture - Entreprise VALLOI NORMANDIE option B 24 774.81€ HT

Demande de la DGD auprès de la DRAC :

Le projet de la médiathèque dont le coût estimé s'élève à 196 087€ HT est éligible à une subvention au titre de la dotation générale de décentralisation.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

-Coût total	196 087.00€ HT.
-DGD	58 826.00€
-Autofinancement communal :	137 261.00 €

Subvention

ESPH : séjour sportif à l'île d'Oléron ,5 enfants de la commune concernés subvention de 50€ par enfant, soit 250€.

Collège Jules Ferry: Dans le cadre "Voile pour tous" 2 enfants de la commune , 20€ par enfant, soit 40€

La chaufferie Centrale

Le contrôle technique du projet: l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 1360.00€ HT.

Attribution chaufferie et huisserie mairie: Entreprise SANECT pour un montant de 178230.31€ HT avec l'option « vitrages sans petits bois ».

Projet

Maîtrise d'œuvre aux mises aux normes :

Trois architectes ont été consultés pour la maîtrise d'œuvre de la mise aux normes de la mairie.

Le conseil retient le projet du Cabinet A3 pour un montant d'honoraires de 17 560.00€ HT avec mission REL (relevés).

Délibération du 14 octobre 2013

Depuis le mois de juillet 2012, la réception de la télévision numérique terrestre (TNT) par voie hertzienne est aléatoire voire inexistante. Les actions menées auprès des instances compétentes n'ont rien apporté de probant.

Si chaque citoyen se doit d'être en règle vis-à-vis de l'impôt, il est en droit d'exiger en retour un fonctionnement normal du service public pour lequel il est taxé.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Flottemanville- Hague demande :

- Que les solutions techniques nécessaires à une bonne réception hertzienne de la TNT soient mises en œuvres dans les meilleurs délais,
- Qu'il soit appliqué, par les services fiscaux, une exonération de la redevance audiovisuelle, pour la totalité de la période concernée par les dysfonctionnements.

D'autre part, la fibre optique (FO) va être déployée sur le territoire de la Communauté de Communes de La Hague.

Le conseil municipal ne soutient pas le discours politique qui consisterait à présenter ce nouveau support comme solution à la mauvaise réception hertzienne de la TNT.

Le raccordement et les services seront payants et de ce fait ne seront peut-être pas souhaités par tous ou accessibles à tous.

Par conséquent, le conseil municipal demande à ce que la FO reste et soit présentée comme une option supplémentaire et non pas comme une substitution à la réception hertzienne de la TNT.



ELECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

Ce qui va changer

Voter : un geste citoyen

> Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

> Qui peut voter lors des élections municipales ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

> Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

> Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir. <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

> Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

Budget Primitif

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Dépôts et cautionnements reçus	1 740.00 €	Solde d'investissement reporté	106 428.20 €
Informatisation médiathèque	3 418.60 €	Virement de la section de fonctionnement	1 120 009.82 €
Terrains nus	468.22 €	FCTVA	4 238.45 €
Autres terrains	11 750.57 €	Fonds de concours (transfert terrain CCH)	12 218.79 €
Maison des jeunes	5 897.60 €	Fonds de concours (CCH Chaufferie)	27 810.00 €
Autres immobilisations	1 500.00 €	DETR	52 572.00 €
Construction de logements	470 000.00 €	Subvention médiathèque	1 757.73 €
Chaufferie centrale	210 000.00 €	Dépôts et cautionnement reçus	1 740.00 €
Aménagement paysager du bourg	740.00 €	Frais d'étude	740.00 €
Médiathèque	332 000.00 €		
Liaison douce parking cimetière	70 000.00 €		
Mise aux normes mairie	220 000.00 €		
TOTAL	1 327 514.99 €	TOTAL	1 327 514.99 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	487 453.01 €	Excédent antérieur reporté	1 354 021.83 €
Charges du personnel	136 000.00 €	Produit des services	1 600.00 €
Atténuations de produits	10 987.00 €	Impôts et taxes	320 461.00 €
Virement à la section d'investissement	1 120 009.82 €	Dotations et participations	112 067.00 €
Autres charges de gestion courante	85 700.00 €	Autres produits de gestion courante	52 000.00 €
TOTAL	1 840 149.83 €	TOTAL	1 840 149.83 €

Compte administratif

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations d'ordre entre section	1 111.60 €
Remboursement d'emprunt	375.00 €
Immobilisations corporelles	14 355.31 €
Immobilisations en cours	30 131.70 €
TOTAL	45 973.61 €

RECETTES

Solde d'exécution d'inv. reporté	128 472.81 €
Dotation fonds divers	5 274.00 €
Subventions d'investissement	15 952.00 €
Emprunts et dettes assimilées	515.00 €
Immobilisations corporelles	2 188.00 €
TOTAL	152 401.81 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	90 826.73€
Charges de personnel	131 978.75 €
Atténuation de produits	4 503.00 €
Opérations d'ordre entre section	2 188.00 €
Autres charges de gestion courante	99 377.31 €
TOTAL	328 873.79 €

RECETTES

Excédent reporté	1 113 665.50 €
Atténuation de charges	23.31 €
Opérations d'ordre entre section	1 111.60 €
Produits de services	3 318.40 €
Impôts et taxes	365 952.00 €
Dotations et participations	122 843.79 €
Autre produit de gestion courante	74 904.62 €
Produits exceptionnels	1 076.40 €
TOTAL	1 682 895.62 €

Subventions

SUBVENTIONS	VOTEES
A.S.L.C.	150.00 €
Anciens Combattants	150.00 €
Loisirs des Camps	150.00 €
Association pour l'animation de l'école	150.00 €
Comité des fêtes	150.00 €
S.H.R.B.	150.00 €
FC SUD HAGUE	150.00 €
Les Homarbracammes	150.00 €
Coopérative scolaire	1 732.00 €
H.V.L.	5 359.00 €
FLOTONN'HAG pour l'année 2013	29 600.00 €
Banque Alimentaire	80.00 €
Amicale du personnel	1 303.00 €
FCPE Collège	100.00 €
Foyer du collège de Beaumont-Hague	80.00 €
Entraide sociale du 3ème âge	1690.92 €
Fonds d'aide aux jeunes en difficulté	212.52 €
Fonds social énergie +logement	554.40 €
SNSM	80.00 €
Les Primevères	80.00 €
Planète Môme	80.00 €
Pointe Hague Handball	80.00 €
AFM Téléthon	80.00 €
A.D.E.V.A. Amiante	80.00 €
C.E.D.I.F.F.	80.00 €
Handicapés de la Hague	80.00 €
Donneurs de sang	80.00 €
Association Cœur Cancer	100.00 €
Protection civile	80.00 €
Association Scléroses en plaques	80.00 €
Secours Catholique	80.00 €
Association	80.00 €
des malvoyants de la Manche	
Prévention routière	80.00 €
France Alzheimer	80.00 €
Culture et formation musical	80.00 €
Gen'action	50.00 €

TOTAL ARTICLE 6574

43 341.84 €

CIMETIERE

Une belle église dans un beau cimetière, c'est l'objectif que nous poursuivons.

C'est pourquoi le conseil municipal a décidé d'entamer la reprise des concessions en état d'abandon.

Conditions de reprise

Une concession perpétuelle ne peut-être réputée en état d'abandon avant l'expiration d'un délai de 30 ans à compter de l'acte de concession.

Les signes extérieurs décelant l'état d'abandon sont : pierres tombales cassées, croix brisées, clôtures métalliques fracturées, envahissement par les mauvaises herbes.

Procédure de reprise

Cette procédure se déroule sur une période de trois à quatre années en plusieurs phases.

Phase 1

- Repérage des concessions abandonnées.
- Information auprès de la population (dépôt de plaquettes sur les tombes).
- Recherche des ayants droits.

Phase 2

- 1^{er} constat d'abandon sur les lieux avec les concessionnaires ou ayants droits.
- Affichage du procès verbal du constat pendant trois mois et demi.

Phase 3

- Une plaquette « cette concession réputée en état d'abandon fait l'objet d'une reprise » est déposée pendant trois ans.

Phase 4

- Second constat d'abandon et reprise par le conseil municipal.

Nous en sommes toujours à la phase 1, nous souhaiterions passer rapidement à la 2^{ème} partie.

Les familles concernées qui souhaitent restaurer leurs tombes ou entamer la procédure d'abandon doivent passer en mairie rapidement, afin de remplir les formulaires les concernant.

ETAT CIVIL



NAISSANCES (10)

Lise DUMONT	12 avril
Liam DIESNIS	15 avril
Anaëlle DUQUESNE	20 avril
Maël BOUSSUGE	25 mai
Léonie OMONT	27 juin
Lyla-Rose JOUANNE	16 août
Valentin CAUVIN	4 septembre
Léna SIMON	29 septembre
Charline DUVAL	11 octobre
Line DUDOUET	3 novembre

MARIAGES (7)



Sébastien THEBAULT et Adeline PIEDAGNEL	22 juin
Vincent DUVAL et Morgane CAUCHON	6 juillet
Julien BUHOT et Elise GENG	13 juillet
Charly LUCAS et Ophélie MOITIÉ	17 août
Teddy SZMAJ et Lucie LEBRÉDONCHEL	24 août
Anthony LETERRIER et Magali PAGÈS	26 octobre
Ludovic MESNIL et Viviane RIBEIRO DE SOUZA E SILVA	28 décembre

DECES (5)


THIÉBOT Madeleine (transcription)	1 ^{er} janvier
VARIN André (transcription)	3 février
LE BRIS Jean (transcription)	14 mars
PHILIPPE veuve DUQUESNE Germaine	11 novembre
BRISSET Louis	12 décembre



FORMALITES ADMINISTRATIVES

MAIRIE

7, rue de la République
50690 FLOTTEMANVILLE-HAGUE

 02.33.53.73.80

Fax : 02.33.53.29.36

Courriel : mairie.flottemanville-hague@orange.fr

Site internet : www.flottemanville-hague.fr

Horaires d'ouvertures :

Mardi : 9 h à 12 h

Mercredi : 16 h à 18 h

Vendredi : 14 h à 18 h 30

1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

Secrétaires

Mme BILLY Marie-Christine

Mme AMIOT Maryline

PIECES DESIREES	OU S'ADRESSER	SE MUNIR DE
Carte d'identité	Mairie	Copie intégrale de l'acte de naissance 2 photos récentes 1 attestation de domicile Gratuit première demande ou renouvellement avec ancienne carte sinon 25 €
Passeport	Mairie de Beaumont-hague	Adulte : 2 photos récentes suivant la norme ISO/IEC 19794-5 1 attestation de domicile Copie intégrale de l'acte de naissance 1 Timbre fiscal de 86 € (89 € si les photos sont prises en mairie) se renseigner Mineur Le rattachement sur le passeport des parents n'est plus possible 2 photos récentes suivant la norme ISO/IEC 19794-5 1 attestation de domicile Copie intégrale de l'acte de naissance Copie de la carte d'identité du père ou de la mère 1 timbre fiscal à 17 € pour le mineur de moins de 15 ans (20 € si les photos sont prises en mairie) se renseigner 1 Timbre fiscal à 42 € pour le mineur de plus de 15 ans (45 € si les photos sont prises en mairie) se renseigner
Extrait d'acte de naissance	Mairie de Naissance	Date de Naissance, Nom, Prénoms Nom de jeune fille pour les femmes mariées
Extrait d'acte de mariage	Mairie de Mariage	Date du mariage. Noms et Prénoms des époux
Extrait d'acte de décès	Mairie du Décès	Date du décès. Nom, Prénoms du défunt
Autorisation de sortie de territoire pour mineur	SUPPRIMEE	S'adresser à la Préfecture pour les mesures administratives d'opposition à la sortie de territoire.
Justificatif de domicile	SUPPRIME	Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande
Fiches d'Etat Civil	SUPPRIMEES	Il vous suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport
Certification conforme de photocopie	SUPPRIMEE	Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original
Extrait de Casier judiciaire	CASIER JUDICIAIRE NATIONAL	107 rue du Landreau 44079 NANTES Cedex 1 www.cjn.justice.gouv.fr

ECOLES

Tél : 02.33.10.04.57

Horaires : 8 h 45 – 11 h 45 et 13 h 30 – 16 h 30

4 classes : 108 élèves à la rentrée (100 élèves en 2012)

Directeur : Mr GUYOT



Mr GUYOT : 29 élèves – 12 PS; 9 MS et 8GS

Mme MOAL : 27 élèves – 5 GS et 22 CP

Mme SCHOEFFER : 26 élèves – 8 CE1 et 18 CE2

Mme POSTAIRE: 26 élèves – 17 CM1 et 9 CM2

Mme LAMOTTE Simone : A.T.S.E.M. maternelle

Mme SIMON Nathalie

Délégués des parents d'élèves :

Mme LEFEVRE

Mme BUHOT

Mme BAUDRY

Mr LEONARD

RESTAURANT SCOLAIRE

Tél : 02.33.53.05.23

Responsable : Mme Mireille ADAM

Participant au service :

Mme Francine BUISSON

Participation au service et à l'encadrement du temps du midi :

Mme Simone LAMOTTE (PS/MS) Mme SIMON Nathalie

L'animation du temps du midi est dirigée par un animateur de Flotonn'hag et Mr Charles ISTACE



GARDERIE

Tél : 02.33.53.82.37

Responsable : Mme Simone LAMOTTE

Encadrement: Mr Charles ISTACE le matin et

Mme MENET Angélique le soir.

Horaire : 7 h à 8 h 35 et 16 h 30 à 18 h 30



La gestion de la garderie et du restaurant scolaire sont de la compétence de la Communauté de Communes de la Hague , ainsi que l'entretien des locaux (école , garderie , restaurant scolaire).

Les menus et les paiements en ligne sont disponibles sur le site Internet:

www.lahague.com

Entretien des locaux:

Ecole :

Mme Adam Mireille,
Mme Francine BUISSON
Mme Karine CHUQUET

Garderie :

Mme Mireille ADAM
Mme Simone LAMOTTE
Mme Francine BUISSON

Restaurant scolaire :

Mme Mireille ADAM

MERCREDI RECREACTIF



Centre de loisirs : ouvert tous les mercredis de 13h30 à 18h00 en période scolaire (lieu garderie)

Tél local : 02-33-53-82-37

Direction: Mme Véronique BELHOMME, directrice commune avec le centre de loisirs de St Croix Hague, formant ainsi un centre multisite.

Animation : Mme Angélique MENET , Mme karine CHUQUET

Activités: Bricolage , sortie ludique, jeux intérieur et extérieur etc..

6 € par mois (enfants commune)

12 € par mois (enfants hors commune)

Possibilité d'accueil de 24 enfants à partir de 6 ans. *Page spéciale p34*

EMPLOYES COMMUNAUX

Chargés de l'entretien des bâtiments communaux :

Mairie :

Mme Mireille ADAM

Salle Communale :

Mme Corinne FOUQUET

Bibliothèque :

Mme Mireille ADAM

Vestiaires de Football :

Mme Mireille ADAM

Mme Martine VALLOGNES

Sortie d'école : Mme Mireille ADAM

Chargés de l'entretien des bâtiments et de la voirie :

Mr Daniel FRESNE

Mr Martial JEAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAGUE

Tél : 02.33.01.53.33 - **Courriel :** www.lahague.com

COLLEGE LE HAGUE DIKE de BEAUMONT-HAGUE

Tél : 02.33.52.77.41 - **Principal:** Mme GERMAIN

TRANSPORTS SCOLAIRES

Collège le Hague Dyke de BEAUMONT-HAGUE

Lycées de l'Agglomération Cherbourgeoise

Les horaires sont affichés en mairie à la rentrée scolaire

Contacter : Conseil Général de la Manche, service MANEO

TERRITOIRE DE SOLIDARITE DE CHERBOURG-HAGUE

Assistantes de service social

Mme MANGIN : Tél : secrétariat : 02.33.10.01.74

Mme V. SORIA : Tél secrétariat : 02.33.10.01.51

PAROISSE

La paroisse est desservie par :

Mr l'Abbé LAIZE Paroisse du Bienheureux Thomas Helye
Presbytère de Beaumont Hague, Tél : 02.33.52.76.18

AGENCE POSTALE

Intercommunale de Martinvast

Tél : 02.33.04.42.82

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h30
et de 14h à 17h30

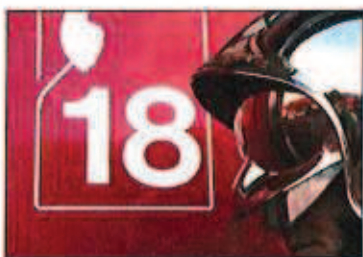
Le samedi de 10h30 à 12h00

Courriel :laposte@douvedivette.fr

EDF

Tél dépannage CHERBOURG : 08.10.33.31.50

POMPIERS de BEAUMONT-HAGUE



Urgences : 18

Administratif : 02.33.52.15.14

HOPITAUX



Centre Public du Cotentin

Urgences : 02.33.20.70.00

Polyclinique du Cotentin

Tél : 02.33.78.50.50

CENTRE ANTI POISON

Centre Rennes : 02.99.59.22.22

Centre Rouen : 02.35.88.44.00

GENDARMERIE DE BEAUMONT-HAGUE



Urgences : 17

Administratif : 02.33.01.89.30

Commerçants de FLOTTEMANVILLE-HAGUE

NOM	ACTIVITE	TELEPHONE
DESQUESNES HERVE	Achat, revente, paille, foin	02.33.93.38.05
GUERRAND OLIVIER	Mécanique agricole, automobile, motoculture de plaisance, vente et réparation de machines outils	02.33.04.46.69
HANNOT THIERRY	Tôlerie, peinture, vente de pièces de tôlerie, mécanique auto, achat, vente de véhicules	02.33.53.51.06
LEMEE OLIVIER	Maîtrise d'œuvre	02.33.10.25.93 06.114 114 32
LEPOITTEVIN JEAN-MICKAËL	Travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs	02.33.01.11.64
AUBRY Lionel	Dépannage domicile PC, MAC Assemblage PC, installation et mise en place réseau etc...	06-82-21-28-81
LEVAVASSEUR GAËTAN	Scierie	02.33.93.09.77
MORIN ALAIN	Magnétiseur	06.17.36.37.83
PASQUIER XAVIER	Bar, épicerie, dépôt pain, journaux, gaz, gérance débit de tabacs	02.33.52.71.51
ECURIES LA CAYREL LEFLAMBE Emmanuel	Ecurie de propriétaire Pension – Débouillage Travail des chevaux	06.66.61.04.55
TAXI SEIZEUR	Taxi	02.33.03.51.88

Le métier d'assistante maternelle

Etre agréée : des avantages

Pour l'assistante maternelle

- ✓ L'agrément confère un statut professionnel et ouvre droit à une formation (obligatoire)
- ✓ L'assistante maternelle bénéficie d'un régime fiscal particulier
- ✓ L'assistante maternelle ouvre droit au régime de la sécurité sociale (assurance maladie, vieillesse...) ainsi qu'à un régime complémentaire de retraite et aux ASSEDIC en cas de chômage.
- ✓ L'assistante maternelle a droit à des congés (annuels, congés pour événements familiaux, premier mai).

Pour les parents

Employer une assistante maternelle agréée procure des avantages :

- ✓ Garanties pour leur enfant en termes de compétences,
- ✓ Aides de la CAF ou de la MSA,
- ✓ Réduction d'impôts.

Conditions requises

L'agrément vise à s'assurer que la personne présente toutes les garanties nécessaires pour contribuer au développement physique, intellectuel et affectif de l'enfant. Pour être agréée, il faut satisfaire à des exigences portant sur :

- ✓ Son logement,
- ✓ Sa santé et celle des personnes vivant sous son toit,
- ✓ Ses qualités éducatives et ses facilités à nouer des relations avec les parents,
- ✓ Ses connaissances en matière de développement du jeune enfant, de prise en charge des maladies.

Démarches à effectuer

Vous devez obtenir l'agrément du Conseil général avant d'exercer cette profession. Venez rencontrer des professionnels aux réunions d'information organisées sur les secteurs de solidarité du département.

Vous pourrez y retirer un dossier de demande d'agrément.

*Dans les locaux du Centre Médico Social
du Territoire de solidarité Cherbourg-Val de Saire
Place Jean Moulin à Cherbourg-Octeville*

Ou

*Dans les locaux du Centre Médico Social
Du Territoire de solidarité de Cherbourg-Hague
Avenue de Normandie à Cherbourg-Octeville*

Les assistantes maternelles du canton de la Hague dépendent du territoire de solidarité de **Cherbourg Hague – Avenue de Normandie – 50130 Cherbourg-Octeville – 02.33.10.01.50**

Pour les **assistantes maternelles**, votre candidature sera étudiée par une puéricultrice à votre domicile. Elle évalue les **conditions d'accueil** pour garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants confiés.

Pour plus d'informations sur la profession et l'agrément, vous pouvez contacter :
le Relais Assistantes Maternelles à Beaumont-Hague au 02.33.01.83.90.

Le relais assistantes maternelles

Le Relais Assistantes Maternelles ...

... est un service ouvert aux familles, enfants et assistantes maternelles agréées.

- Un lieu d'information,
- Un lieu d'écoute,
- Un lieu d'échange

Pour les Familles

- ★ Mise en relation avec les assistantes maternelles agréées disponibles sur le canton
- ★ Accompagnement dans leur fonction Parents-Employeurs
- ★ Aide dans les démarches administratives

Pour les Assistantes Maternelles Agréées

- ★ Soutien dans leur profession : contrat de travail, éveil de l'enfant, aide à la relation Parents-Assistante Maternelle
- ★ Lieu d'échange entre assistantes maternelles et avec l'animatrice
- ★ Lieu d'écoute et d'information sur leur statut professionnel

Pour les enfants

- ★ Organisation de temps d'éveil et de rencontres
- ★ ^{1^{ère}} expérience de vie collective
- ★ Rencontre avec d'autres enfants et adultes

LES ACTIVITES DU RELAIS (toute l'année en dehors des vacances scolaires)

Inscriptions auprès du RAM

➤ LES MATINEES RECREATIVES - Hebdomadaire - (lundi)

A la maison des services publics de Beaumont-Hague - de 9h à 10h ou de 10h15 à 11h15 (motricité,...)

Séances de bébés gym un lundi par mois au complexe sportif d'Urville-Nacqueville (en partenariat avec l'association familles rurales)

➤ LES BEBES MUSIQUE - bi-mensuel - (mardi)

A la maison des services publics de Beaumont-Hague - Ateliers d'éveil musical - 2 séances - de 10h à 10h30 ou de 10h30 à 11h

➤ LES RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES - Bimensuel - (1 vendredi sur 2)

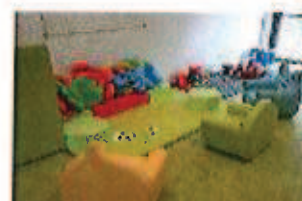
Activités mensuelles organisées à la maison de retraite - de 9h45 à 11h00

➤ LA LUDOTHEQUE - Mensuel - (jeudi)

A la maison des services publics de Beaumont-Hague - (permanence de 9h30 à 11h00)

➤ LES BEBES LECTEURS - Mensuel - (mardi)

A la médiathèque de Vasteville - (9h30 - 10h30)
Ou à la médiathèque de Jobourg - (9h30 - 10h30)



Le RAM c'est aussi un spectacle à Noël, une sortie, des rencontres professionnelles entre assistantes maternelles...

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'animatrice du relais, Mélanie LEBLOND au 02.33.01.83.90 ou par mail ram@lahague.com

Relais Assistantes Maternelles - Centre Intercommunal d'Action Sociale - Maison des Services Publics - 1, place de la Mairie - BP 215 - 50442 BEAUMONT-HAGUE Cedex

Les assistantes maternelles



HEULLANT Sabrina	1 Rue de la République	02.50.79.27.24
PLANQUE Vanessa	29 Route Es Noes	02.33.93.07.73
HAIRON Brigitte	15 Rue de la République	02.33.53.55.66
BAERT Beatrice	2 Rue Majesté	02.33.52.60.54
TARIN Christine	6 Route de Heusey	02.33.52.47.71
DIGARD Gisele	6 Route Planche Houelbecq	02.33.52.01.85
MONIER Isabelle	28 B Rue de la République	02.33.10.04.23
LEMAGNEN Isabelle	24 Route Es Noës	02.33.04.27.06

Recensement militaire

Tous les jeunes gens et jeunes filles âgés de 16 ans de nationalité française, sont invités à venir se faire recenser en mairie au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.

Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité
- Livret de famille des parents
- Justificatif de domicile.



Salle communale

Priorité est donnée aux Associations qui ont proposé un planning.

Conditions de location pour les particuliers résidant dans la commune

chèque de caution à la réservation + attestation d'assurance

	SALLE	SALLE + OFFICE	HALL	HALL + OFFICE
CAUTION	155 €	300 €	155 €	300 €
LOCATION				
1 journée	77 €	100 €	31 €	55 €
Week- end	122 €	170 €	55 €	110 €
Vin d'honneur	31 €	55 €	31 €	55 €

La location de la salle ne comprend pas vaisselle, couvert, plat ...

Des conteneurs spécifiques au recyclage des déchets sont à disposition à proximité de la salle.
Veuillez respecter leur utilisation.

Un téléphone est à disposition dans la salle derrière le bar.

Cette ligne téléphonique, service téléséjour, permet :

- de recevoir des appels: le n° attribué est le **02.33.53.78.08**
- d'appeler les numéros gratuits : **Samu (15) – Police (17) – Pompiers (18)**
- d'appeler des correspondants avec la carte France-Télécom exclusivement.

Pour tout accident, un défibrillateur cardiaque extérieur est à votre disposition à la mairie.

Pour les réservations s'adresser en mairie aux heures d'ouverture.



Des photos sont disponibles sur le site internet : www.flottemanville-hague.fr

Déchets ménagers

Collecte des particuliers

Attention !

Pour ce qui concerne le Hameau de la Planche Houelbecq, il faut se référer aux conditions de ramassages établies par la Communauté de Communes de Douve et Divette.

Pour toute information complémentaire, la réglementation précise est disponible en mairie.

<u>NATURE</u>	<u>CONDITIONNEMENT</u>	<u>PERIODICITE</u>
Non recyclables (résidus alimentaires)	Sacs traditionnels	Tous les mardis
Bouteilles, flacons en plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires Magazines, prospectus, journaux (retrait du film plastique au préalable)	Sacs translucides jaunes*	Tous les jeudis
Encombrants (sauf pneus)	Pas de conditionnement	Contacter la C.C.H.
Végétaux et gravats	Voir dispositions proposées par la Communauté de Communes de la Hague	

* sacs disponibles en mairie et à la Communauté de Commune de la Hague gratuitement.

Un doute, une question ... Appel gratuit au 02-33-01-93-16

Mise à disposition d'un composteur individuel

Moyennant une participation financière et la signature d'une convention, la Communauté de Communes de la Hague propose à tous les foyers intéressés un composteur individuel de jardin, ainsi qu'une poubelle de cuisine.

S'adresser à la cellule environnement de la CCH.

En 2012, 33 composteurs de 400 L et 18 composteurs de 800 L ont été fournis par la CCH

Toute personne intéressée peut venir retirer au :

Service Environnement de la Communauté de Communes de la Hague (CCH)

ZA de la Maison Georges 50440 BEAUMONT-HAGUE

de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi)

Mise à disposition d'une benne par la Communauté de Communes de la Hague (pour un particulier)

Conditions à respecter

- Branchages issus de travaux personnels (non effectués par un professionnel)
- Benne d'un volume de 30m³, doit être rempli au minimum de moitié, donc s'assurer qu'il y a un volume suffisant de déchet.
- Durée : 24 h (suivant disponibilité et hors week-end)
- Benne déposée sur le domaine privé.
- Le particulier doit être présent lors du dépôt de la benne

Nota Pour les personnes intéressées s'adresser en mairie aux heures d'ouverture.

En 2012, 134 bennes ont été mises à disposition par les services de la Communauté de Communes de la Hague. (104 en 2009 ; 114 en 2010; 129 en 2011)

Points collectifs

Conteneurs dans le bourg et Route des Genêts

Trois conteneurs sont à disposition :

- un conteneur **jaune**, qui reçoit les mêmes produits que les sacs jaunes
- un conteneur **bleu** qui reçoit les mêmes produits que les sacs bleus
- deux conteneurs **verre**, un situé dans le bourg et le deuxième en bordure de la route des Genêts, reçoivent les récipients en verre (les récipients en verre devront être rincés au préalable)

Attention !

Cet aménagement n'est pas un point de regroupement pour les sacs individuels, la conception des conteneurs n'autorise qu'un remplissage à l'unité sans conditionnement préalable.

Il est à rappeler que les dépôts dans les chemins ruraux sont interdits.

Malgré les vidanges régulières des conteneurs, s'il s'avère que l'un d'entre eux est plein, nous vous demandons de ne pas déposer vos déchets autour de celui-ci, mais de repasser ultérieurement. Nous vous en remercions à l'avance.

La collecte des ordures des particuliers de la commune est une compétence de la Communauté de Communes de la Hague. Le **rapport annuel 2012** fait état d'une gestion de **11524 habitants** (19 communes) sur une superficie de 15000 hectares, soit **8612 tonnes de déchets collectés**, un coût de **175 € la tonne** rapporté au nombre d'habitant : **un coût de 131 € par habitant**.

Au vu des différentes typologies de déchets et des différents types de collecte, les coûts moyens ci-dessus ne peuvent être considérés qu'à titre indicatif.

A souligner qu'il n'existe pas actuellement de taxe ordure ménagère sur le canton de la Hague.

Déchetterie d'OCTEVILLE et de QUERQUEVILLE

Une convention a été passée avec la Communauté Urbaine de Cherbourg permettant l'accès aux habitants de notre commune.

Cet accès se fait sous forme de carte magnétique. Pour toute demande de carte, adressez vous à votre mairie.

Déchetterie d'Octeville

11, chemin Fort neuf

Déchetterie de Querqueville

Route de Beaumont

7 h – 18 h 45 du lundi au vendredi

8 h – 18 h 45 le samedi

9 h /12h45 et 13h30/18h45 le dimanche

Dépôts autorisés : Ferraille, bois, gravats, branchage, pelouse, papiers, cartons, tout venant, huiles usagées (de friture et de vidange), verre, textiles, piles, batteries, déchets spéciaux, pneus.

Laisser l'emplacement propre après déchargement

Déchetterie de BEAUMONT-HAGUE

Heures d'ouverture :

Horaires d'hiver à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 31 mars :

Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17h45

Horaires d'été à partir du 1^{er} avril jusqu'au 1^{er} octobre :

Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18h45

Le dimanche de 9 h à 11h45

Dépôts autorisés : ferrailles, bois, gravats, huiles, verres, bouteilles plastiques, pelouse, branchage, pneus usagés.

Feux de broussailles

Extrait de l'arrêté préfectoral n°05-84 du 08.02.05

Le brûlage des produits de taille, de tonte et de fauche est interdit de tout temps. Le brûlage des branches d'arbre supérieures à 7 cm est interdit.

Le brûlage des branches de diamètre inférieur à 7 cm est autorisé en dehors de la période du 1^{er} avril au 31 octobre à une distance minimum de 200 m des habitations et 100 m des routes.

Les feux ne peuvent être allumés qu'entre le lever du jour et 16 heures. Tout feu doit être éteint au coucher du soleil ou si le vent porte la fumée sur une voie publique ou sur une habitation.

Rappels

Nous sommes tous concernés par la lutte contre les nuisances sonores.

Vu la loi 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit :

1 – sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir : des publicités par cris ou par chants ;

- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice.

2 – Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuse, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ;
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

3 – Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

La tranquillité et la qualité de notre voisinage n'en seront qu'améliorées.

Il est à rappeler, pour éviter des problèmes de mauvais voisinage, que la divagation des chats et des chiens est interdite.

Une convention est signée entre la SPA et la commune. Pour déposer un animal errant, il est nécessaire de retirer un bon délivré en mairie.

Aux rentrées et sorties des classes, pour la sécurité des enfants, des parents et, pour ne pas gêner la circulation, il est IMPERATIF de stationner sur les parkings proches de l'école.

L'élagage est obligatoire et doit être effectué entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mars, ceci chaque année, pour la protection de la voirie, des lignes électriques et téléphoniques.

Le curage des cours d'eau doit être effectué, en particulier les affluents de la Divette pour notre commune. Il est également rappelé que du raticide est disponible en mairie.

Médiathèque

Cette année 2013 a vu le nombre d'adhérents augmenté. Nous vous remercions pour votre confiance. Nous accordons beaucoup d'importance à l'accueil et au conseil personnalisés dans ce lieu que nous nous employons à rendre convivial. Une offre que nous voulons très diversifiée permet à chacun de satisfaire son envie de lecture.

Une dotation municipale nous permet d'effectuer des achats de livres et de CD. Nous complétons ces acquisitions par des abonnements adultes, jeunes et enfants. Deux fois par an, le bibliobus et le musibus de la BDP viennent chacun renouveler les dépôts précédents de livres, CD et DVD musicaux ainsi que des livres enregistrés sur CD.

Gratuit pour les enfants, l'abonnement s'élève à 5 euros par an. Cette adhésion vous donnera également accès à la presse nationale en ligne, de chez vous, parmi un choix de 450 magazines différents.

Courant 2014, la médiathèque occupera les locaux de l'ancien atelier municipal. Après un réaménagement moderne, elle gagnera en espace, en accessibilité et en sécurité ; Nous pourrons dès lors, accueillir à nouveau les scolaires et bien sur le public habituel.

Voici les horaires d'ouvertures de la médiathèque :

LUNDI	13H30 – 15H00	MARDI	16H30 – 18H30
MERCREDI	14H30 – 17H30	SAMEDI	10H30 – 12H00

Nous acceptons les dons de livres en bon état en dehors des livres scolaires.

Merci à Antoinette et Brigitte pour leur participation active et bienvenue à Lysiane.

Bonne année 2014 sous le signe de la lecture et des livres !

DOMINIQUE INGOUF

Nous avons proposé deux manifestations en 2013 à l'épicerie de Xavier et Geneviève : en partenariat avec la BDP et la mairie de Flottemanville-Hague.

Une première animation musicale consacrée à l'histoire du Blues racontée par Philippe Kérouault accompagné à la basse par Fabien Joubert, deux musiciens chevronnés et passionnants.



Une seconde en partenariat avec la CCH pendant laquelle nous avons accueilli la caravane-musée du peintre Patrick Serc. Le soir André Servant « raconteur d'histoires » a enchanté un public attentif par des extraits de livres consacrés à des voyages réels ou imaginaires.



Ces deux soirées se sont conclues autour d'un verre de l'amitié.

Les affaires sociales

L'action sociale de la commune envers la population se décline sous différentes formes :

❖ *Le Centre d'Action Social Communal - CCAS*

Composé de 5 élus et de 4 membres nommés par le maire, parmi les personnes participant à des actions associatives ou participatif dans la commune, présidé par Monsieur le Maire.

Son rôle est de gérer les aides sociales aux administrés de sa compétence, après étude des demandes en commission.

Pour l'année 2012-2013, la commission a voté la reconduite des aides suivantes :

- ✓ Bon alimentaire
- ✓ Aide à la formation B.A.F.D
- ✓ Aides ponctuelles aux familles en grande difficulté (après examen du dossier)
- ✓ Aide aux transports scolaires pour les familles bénéficiant de l'A.R.S (fournir justificatif)
- ✓ Convention avec Présence Verte des côtes Normandes (tarif préférentiel) : détail de cette action en page 30

La commission a voté des aides complémentaires, ponctuelles:

- ✓ Aide énergétique : une aide de 70 € pour les personnes éligibles à la CMU quel que soit le type d'énergie utilisé.
- ✓ Subvention pour des travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile de personnes en difficulté. (éligibles aux critères CDHAT)

Le CCAS conserve un lien étroit avec le CIAS pour transférer l'instruction de dossier suivant les compétences.

❖ *les autres actions*

La commune organise en octobre "le repas des aînés" et pour celles et ceux qui ne peuvent pas répondre à l'invitation, un panier garni leur est généreusement livré à domicile, le même jour.

Toutes les personnes pouvant se trouver facilement en situation d'isolement lors de situations climatiques (neige ...) peuvent se faire connaître en mairie afin d'établir un listing de personnes à contacter si nécessaire.



PRÉSENCE VERTE toujours à vos côtés !

Le service Présence Verte permet aux personnes isolées, âgées, mais aussi handicapées ou fragilisées, de vivre à domicile en toute sécurité.

Avec ce service, elles sont reliées 24 h/24 et 7 jours/7, à un interlocuteur spécialiste de l'assistance à distance, à un réseau de proches, famille, voisins, amis, professionnels, médecin traitant et infirmière, s'ils l'autorisent, et services d'urgence, pompiers, SAMU, voire Gendarmerie dès que la situation l'exige.

Ce système a fait ses preuves. La téléassistance joue un rôle de lien permanent au service des familles, des professionnels de soins.

Appuyer sur le bouton, c'est la seule action que doit faire l'abonné de Présence Verte pour déclencher le processus de secours.

Immobilisé par une chute, même à l'extérieur, il lui suffit d'appuyer sur son déclencheur (pendentif ou bracelet étanche). L'alarme est prise en compte immédiatement dans le périmètre de la maison et de son jardin (environ 100 m).

Pour une personne âgée à la motricité réduite ou en situation de stress, la simplicité du déclenchement des secours au moyen de la téléassistance constitue un avantage indéniable.

L'appréciation rapide de la situation permet à l'interlocuteur d'apporter une réponse adaptée : intervention de la famille, d'un voisin, du médecin ou des pompiers.

Chez les personnes victimes de chutes, la crainte d'un nouvel accident conduit à restreindre ses activités. La téléassistance rassure et réduit l'appréhension de l'accident et l'anxiété liée à l'isolement.

La personne reprend confiance et gagne en autonomie dans ses mouvements et ses déplacements.

**Tarifs : 24,90 €/mois location mensuelle, maintenance et dépannages gratuits
15 € de frais de mise en service puisque votre commune est partenaire de Présence Verte**

Des AIDES peuvent être versées par les Caisses de retraite et par le Conseil général (APA) en fonction des ressources.

Installation rapide et dossier fait au domicile par la conseillère de secteur.

**N'hésitez pas à nous contacter directement à l'Association : 02 33 06 42 57
ASSOCIATION PRÉSENCE VERTE DES CÔTES NORMANDES :
9 place du Champ de Mars à ST LO et 37 rue du Maitot à CAEN**

Le C.I.A.S.

La composition

Président : Michel CANOVILLE
Vice-président : Jean FRIGOUT
Conseil d'administration : 17 membres
Effectif : 37 agents
Directeur de l'Action Sociale :
Corinne Guilbert

Les missions

- ✓ Personnes âgées
 - ❖ Résidence à Beaumont- Hague (EPADH) Roland RICORDEAU
 - ❖ Portage de repas à domicile
 - ❖ Accompagnement extérieur
- ✓ Emploi
 - ❖ Plan Local d'Insertion par l'Economie
 - ❖ Mission local du Nord-Cotentin
 - ❖ Mise à disposition d'un poste informatique et accès internet gratuit pour les démarches de recherche d'emploi
- ✓ Famille
 - ❖ Relais assistante maternelle
 - ❖ Action de parentalité (conférence, café-parents...)
 - ❖ Aide aux transports des étudiants
- ✓ Social
 - ❖ Instruction des dossiers RSA (Revenu de solidarité active)
 - ❖ Accompagnement social des bénéficiaires RSA après désignation par le Conseil Général
 - ❖ Aide aux démarches sociales et budgétaires avec une conseillère en économie sociale et familiale
 - ❖ Actions collectives « HAG solidaire »
 - ❖ Visio-relais de service public pour communiquer en direct avec les administrations (CAF-MSA-CPAM-URSSAF)
- ✓ Partenaire du CIAS
 - ❖ Le point écoute : consultation gratuite et confidentielle par des psychologues
 - ❖ Assistantes sociales du Conseil Général de la Manche
 - ❖ Clic-Ouest-Cotentin
 - ❖ Comité Local pour Le Logement Autonomes de Jeunes (CLLAJ)

Les contacts

La Maison des services publics, 1 Place de la Mairie BP215 50442 Beaumont-Hague Cedex

Tél 02-33-01-83-90

Fax :02-33-01-83-98 Courriel : cias@lahague.com

Les Horaires

8h30 à 12h et 13h30 à 17h sauf vendredi 16h30

Service de portage de repas et accompagnement :

Numéro Vert 0800 840 888

APPEL GRATUIT

La maison des services publics

La Maison des Services Publics regroupe l'ensemble des intervenants sociaux dans le même espace et propose un guichet unique d'orientation et d'accueil pour l'ensemble des démarches sociales du territoire de la Hague. Son ouverture, début décembre 2012, marque la volonté de la Communauté de communes de la Hague d'apporter des réponses aux difficultés que peuvent rencontrer les habitants de la Hague. Outre les différents services du CIAS, de nombreux partenaires tiennent des permanences dans tous les domaines autour du social, de la santé ou de l'emploi.

► Les actions du CIAS

► **La boutique emploi** accueille la Mission locale et le Plan local pour l'insertion et l'emploi

► **Le visio-relais met en relation avec :**

La Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'URSSAF, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit et CREATEK de la Chambre de commerce et d'industrie de Cherbourg

► Les permanences

Social

Assistantes sociales du Conseil général de la Manche

Secours catholique

Solidarité paysan

Juridique

Juriste et conseillère conjugale et familiale du CIDFF (Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles de la Manche)

Conciliateur de justice

Santé

Puéricultrice et médecin de la PMI

Psychologues du Point Ecoute

Logement

Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)

Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT)

STAP 50 : Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Manche)

Emploi et formation

Chambre de Commerce et d'Industrie avec CREATEK

Maintien à domicile

Entraide Sociale du 3^{ème} Age

Centre local d'information et de coordination (CLIC)

Association du service à domicile, du service à la personne (ADMR)

Renseignements

1 Place de la Mairie

BP 215

50442 Beaumont-Hague CEDEX

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h
et 13h30 - 17h

Le vendredi : 8h30 - 12h et
13h30 - 16h30

Internet : www.lahague.com

Tél : 02 33 01 83 90 –

Fax : 02 33 01 83 98 **Mail :** cias@lahague.com

Nos services peuvent vous changer la vie

Aide aux familles :

Dites-nous quels sont vos besoins, nous avons la solution qu'il vous faut pour vous libérer l'esprit. Nous vous proposons les services adaptés à vos besoins !

La **travailleuse familiale** est une professionnelle qualifiée et compétente à qui l'on peut confier sa maison et ses enfants.

- Elle remplace la mère de famille lorsqu'elle entre à l'hôpital ou en maternité. Lorsqu'elle est alitée à la maison. Lorsqu'elle s'absente.
- Elle soulage la mère de famille surchargée de travail et qui ne peut se consacrer entièrement à ses enfants.
- Elle soutient et réconforte la famille lorsqu'il y a un enfant handicapé. Lorsqu'il y a des enfants en bas âge.



L'**auxiliaire familiale** soulage la mère de famille pour les travaux domestiques qu'elle ne peut effectuer en raison de son état de santé.

Une partie du coût d'intervention est pris en charge par les organismes sociaux, Sécurité Sociale, CAF, MSA, etc.

Une participation financière vous sera demandée en fonction de vos revenus et de vos charges de famille (quotient familial).

Aide aux aînés :



Vous avez besoin d'une **aide extérieure**. Vous apporter toute l'aide nécessaire pour vous permettre de vivre mieux chez vous, plus autonome, avec l'accompagnement que vous souhaitez.

Des tâches ménagères aux soins infirmiers, nous disposons d'une très large palette de services.

Nous trouverons ensemble la solution qui vous convient.

Quelle que soit votre situation, l'ADMR a le service qu'il vous faut

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Mme Bernadette MESNIL
Le Vinnebus
50440 VAUVILLE
α 02 33 52 75 70

Mme Céline LEPOITTEVIN
2 rue de l'Eglise
50690 MARTINVEST
α 02 33 04 90 88

Fédération ADMR à Saint Lô : α 02 33 77 13 20

MERCREDI RECREATIF

Partie Crêpe
avec la MJ.
Jeux de sociétés
Jeux Wii

Créé en depuis plus de 20 ans, les mercredis récréatifs accueillent les enfants de 6 à 12 ans le mercredi après-midi de 13h30 à 18h00, hors période de vacances scolaires.

Conventionné par la CAF, CLSH est également agréé par la DDJS. Des animateurs diplômés peuvent accueillir 24 enfants dans le local de la garderie.

En 2010 une convention a été signée avec le CLSH de St Croix -Hague /Branville-Hague pour mutualiser le poste de direction devenant ainsi un centre multi-site, la commune conservant la gestion du CLSH.

Des échanges et des activités communes avec les 2 CLSH ont lieu dans l'année, sortie, goûter, de même avec la MJ de la commune, privilégiant ainsi le lien entre les enfants.



Fabrication de
Porte-clés , paniers
de chocolats de
Pâques

Sortie
CHAMPREPUS

Jeux , goûter
avec CLSH
de
St Croix -Hague



ASSOCIATIONS

LES ANCIENS COMBATTANTS

Président : Mr Marcel DESQUESNES – Tél : 02.33.53.67.67

LE COMITE DES FETES

Président : Mr Jean-Pierre DUPONT – Tél : 02.33.93.11.70

LA SOCIETE DE CHASSE

Président : Mr André OLIVIER – Tél : 02.33.94.14.56

ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DE L'ECOLE DE FLOTTEMANVILLE-HAGUE

Présidente : Mme CAUVIN Elisabeth Tél : 02.33.93.32.04

LE CLUB LOISIRS DES CAMPS

Président : Mr Michel LEVESQUE – Tél : 02.33.04.07.25

FOOTBALL CLUB SUD HAGUE

(Communes de Biville, Sainte-Croix-Hague, Tonneville,
Vauville et Flottemanville-Hague)

Président: Mr Thierry COURTAY – Tél : 06.83.64.48.83
ou 06.98.21.82.85 ou 02.33.08.81.26 (Heures de bureau)

ASSOCIATION SPORTS LOISIRS CULTURE

Président : Monsieur Philippe INGOUF – Tél : 02.33.94.69.73

ASSOCIATION FLOTONN'HAG

Président : Mr Charles JUMELIN

Tél du local : 02.33.10.25.11

LES HOMARBRACAMMES

Président : MARIE Laetitia - Tél : 06.58.48.78.57

LE MACCH (Model Air Club Cherbourg Hague)

Président : Jacques Paysant-LEROUX – Tél 02.33.20.48.94

LE GROUPE SHAKER

Président : Anthony MARIETTE -Tél 06.08.75.38.35



HAGUE MODEL AIR CLUB

Adresse courrier

Jacques Paysant-Le Roux
149, rue du Val de Saire
FR - 50100 Cherbourg
Tél. - Fax 02 33 20 48 94
Email : jacquesplr@free.fr

<http://modelairclub.ch.free.fr>
Email : modelairclub.ch@free.fr

<http://ffam.decollage.org>



L'effectif est actuellement de **92 licenciés** dans notre fédération dont 14 de moins de 18 ans.

Notre fédération, c'est 700 clubs représentant 27000 licenciés.

Nous avons participé à **2 championnats du monde en POLOGNE** dans la discipline hélicoptère, **Arnaud POYET** termine vice champion du monde en équipe et 11ème en individuel sur 64 pilotes pour 28 nations.

En avion de voltige les 28èmes mondiaux se sont déroulés en **Afrique du sud près de Prétoria**. **Christophe PAYSANT-LE ROUX** a gardé son titre de champion du monde pour la 7ème fois devant 80 concurrents de 30 nations.

Nous avons participé à 4 championnats de France, en hélicoptère, en avion de voltige, en avion maquettes, et en avion racer (vitesse) et de nombreux concours régionaux de sélection pour les championnats de France, ce qui représente un total de **72000 kms** parcourus hors du département.

Nous avons organisé au 1er mai à Omonville-la Rogue une rencontre régionale de planeurs vol de pente.

Le 16 juin à Vauville notre traditionnel meeting devant un public toujours plus nombreux, 5500 personnes estimés par l'association gérant le parking.

Le 29 septembre à Flottemanville-Hague, nous organisons notre concours régional.

Nous avons participé à l'exposition organisée par le club de la Glacière (trains miniatures) les 7-8 décembre à la Cité de la Mer.

En 2104 la date du meeting est fixée au 8 juin.

" FLOTONN ' HAG "

M.J

Maison des jeunes de Tonneville et Flottesmanville

La maison des jeunes de Tonneville et Flottesmanville est une association loi 1901 qui a pour but d'accueillir tous les jeunes âgés de 10 à 18 ans (à partir de 2003), habitants Tonneville ou Flottesmanville-Hague, afin d'occuper leur temps libre et monter des projets ensemble.

Il existe deux lieux d'accueils : le premier à Tonneville en face de l'école et le deuxième à Flottesmanville-Hague sous la salle communale.

Cette année, les jeunes ont réalisé les projets suivants:

- Participation à la foire à tout de Flottesmanville-Hague en vendant de la Barbapapa et en faisant des crêpes.
- Organisation d'une sortie au parc Astérix.
- Participation au spectacle de Noël en réalisant une scène (un immeuble où ne vivent que des artistes) disponible sur le blog.
- Organisation et participation à l'inter Mj de foot à Vasteville.
- Participation à la tollevastaise en faisant un petit 25 km.
- Participation à la nuit des étoiles en animant des stands et vendant de la Barbapapa en partenariat avec Ludiver. (thème les mayas et la fin du monde).
- Organisation d'un carnaval.
- Organisation d'une journée halloween.
- Organisation du téléthon en vendant plus de 500 Crêpes.

Nous avons essayé de fêter nos dix ans d'existence. Nous voulions faire un barbecue géant. Malheureusement trop peu ont répondu à l'appel et après une deuxième tentative, nous avons dû nous résoudre à annuler cette fête. Merci à ceux qui avaient répondu à l'appel.

Cette année nous n'avons pas pu participer à la nuit des étoiles. Cela tombait pendant la fermeture annuelle de la MJ. Nous espérons de nouveau participer à cette manifestation dès 2014.

Nous avons répondu à l'appel d'offre sur le temps du midi. Les animateurs de la MJ animent le temps du midi dans les écoles de Flottesmanville-Hague et Tonneville tous les lundis mardis jeudis et vendredis. Prochain appel d'offre en juin 2014.

Nous avons fait également des sorties ou activités pendant les vacances : Bowling, Karting, Festyland, Cinéma, Piscine, Lasergame, Accrobranches, Tir à l'arc, VTT, activités manuelles, salle de sport, bouée tractée, tags, Char à voile, plongée, cité de la mer...

Nous faisons toujours de l'aide aux devoirs pour les primaires tous les mardis et jeudis.

Rappel

En période scolaire

La MJ est ouverte les mercredis (13H-18H) et les samedis (10h-18h) en jours pairs sur Tonneville et impairs sur Flottemanville ainsi que le vendredi de 16h30 à 19h00 sur chaque MJ. Maintenant la MJ est ouverte également de 19H à 22H tous les vendredis soirs (jour pair à Tonneville et jour impair à Flottemanville)



Pendant les vacances :

La MJ est ouverte du lundi au vendredi. Les horaires varient en fonction du planning. Les horaires sont en général de 10h à 12h et de 14h00 à 18h00 (les horaires peuvent changer suivant les activités organisées). Le planning est disponible au moins 15j à l'avance.



Pour plus de renseignements sur les équipements et l'animation dans les salles,

contacter l'animateur 02.33.10.25.11 (MJ de Flottemanville)
ou au 02.33.01.21.04 (MJ de Tonneville)
et dorénavant sur portable 06.95.03.64.35

ou flotomhag@hotmail.com

Toutes les informations photos et vidéos sur le blog de l'association
<http://flotomhag@centerblog.net>

club des loisirs des camps

Notre Club compte 54 adhérents. Nous nous réunissons le 1^{er} mardi de chaque mois. Ces réunions permettent de nous rencontrer et de nous distraire en jouant à la belote, au scrabble et à la pétanque (en été). Ces jeux sont suivis d'un goûter au cours duquel nous fêtons les anniversaires du mois. L'hiver un groupe d'une quinzaine de personnes se rend tous les 15 jours au bowling .

Le Club participe aux manifestations du Club Cantonal : goûter des rois, jeux inter-clubs, randonnées pédestres, piscine le mercredi matin, fête des Clubs.

Tata
Yoyo
à la
Fête
des
Clubs



Quelques adhérents ont participé aux Olympiades des retraités.

En 2013, nous avons organisé belotes et lotos ouverts à tous, 2 sorties et un repas de Noël le 3 décembre.

Le 11 avril nous étions 39 à nous rendre sur l'Ile de Tatihou . Le musée maritime, la halle aux bateaux, les jardins, le Fort Vauban et sa tour ainsi que la réserve ornithologique étaient au programme des visites. Nous avons déjeuné au restaurant intra-muros. Ce fut une journée bien remplie et appréciée de tous.



Les 26 et 27 juin nous avons effectué une sortie dans le Golfe du Morbihan avec le Club de Vasteville. Nous étions 58 dont 32 de notre Club.

Au programme nous avons le 1^{er} jour : Ste Anne d'Auray, le port de St Goustan à Auray, les menhirs de Carnac et Vannes ; le lendemain : la traversée du Golfe du Morbihan, la visite de la presqu'île de Rhuys, le château de Suscinio et pour terminer Rochefort en Terre.

Le beau temps, la chaleur et une bonne ambiance ont régné durant ces 2 jours. Nous espérons renouveler ce genre de sortie si nos finances le permettent.



Si vous voulez partager nos activités, venez nous rejoindre ; notre Club est ouvert à toutes et à tous.

Notre assemblée générale est prévue en janvier 2014 mais il est possible d'adhérer tout au long de l'année.

Pour tous renseignements contacter le Président Michel Levesque au 02.33.04.07.25

ASSOCIATION SPORT LOISIRS CULTURE

Les animations 2013

Loto du 07 avril

Bonne participation, plus d'une centaine de personnes présentes pour se répartir les 1000€ de lots.



Foire à tout du 18 mai

Bonne fenêtre météo pour cette 23^{ème} édition. Le nombre d'exposants baisse, le nombre de mètres linéaires vendus augmente, 419 m/l cette année.

La neige du mois de mars, les retards de végétation nous ont contraints à changer d'emplacement de parking. Merci à Rémi Quoniam pour ce dépannage.

La section calligraphie a exposé ses travaux dans la salle communale..



Forum des associations du dimanche 1^{er} septembre à Urville-Nacqueville

6 contacts concrétisés..Stand avec diaporama et distribution de flyers



Concert du premier novembre

Pour diversifier l'animation du village, nous vous avons proposé un concert rock/blues des années 70 avec le groupe Lindbergh Blues. Il y a de la demande pour poursuivre l'expérience, À suivre...



Repas dansant des Catherinettes du 30 novembre.

Offre strictement identique la veille, non prévue lors de la planification des réservations de la salle.

Seulement une trentaine de participants ont malgré tout passé une excellente soirée. Notre but étant d'animer le village, nous n'avons pas annulé cette soirée, mais nous serons plus intransigeants sur le calendrier d'occupation de la salle l'an prochain.

Réveillon du 31 décembre

La centaine de participants a prolongé la nuit jusqu'à la soupe à l'oignon.

Les activités

Section peinture

Le mardi de 20 h 30 à 22h 00
Responsable de l'activité Bruno HIRTZ

Onze fidèles suivent assidument les cours.

Section calligraphie

Le jeudi de 14 h 00 à 16 h 00
Responsable de l'activité Murielle PESQUER
Marceau PRADINAS enlumineur à Avranches



Création de la section dessin

Le mercredi soir de 18 h 00 à 19 h 30
Responsable de l'activité Michel GOSSELIN
14 inscrits reprennent les bases de l'esquisse.

Section gym Tonic

Le mercredi de 18 h 15 à 19 h 15 –
Responsable de l'activité Brigitte HANNOT.
Le groupe dispose aujourd'hui de 16 steeps,
ainsi que des ballons, rubans et élastiques.



Section Yoga

Le jeudi soir de 19h 00 à 20 h 00
Responsable de l'activité Françoise TALLON

Le groupe se retrouve pour évacuer stress et tension de la semaine à l'aide d'exercices respiratoires et d'étirements



Section Zumba

Le jeudi de 20h15 à 21h00
Responsable de l'activité : Roxane SAMSON
37 inscrites se retrouvent tous les jeudi soir pour trois quarts d'heure intensifs ou l'ensemble du corps travaille sur des rythmes latinos.



Si vos résolutions pour 2014 incluent une de ces trois disciplines, vous êtes les bienvenu(e)s, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

La participation aux cours de sport est de 80€ pour l'année, pour les six mois restants, il n'en coûtera que 60€

Section randonnées

Responsable d'activité Michel MANQUET
5 randonnées sont programmées pour 2013-2014
Première randonnée le dimanche 9 mars

Le président Philippe INGOUF - Le vice président Stéphane GEORGES Dit SOUDRIL- Le trésorier Jean Claude DOMINICI ainsi que Murielle PESQUER - Evelyne TRIDERA - Daniel LETERRIER - Michel MANQUET - Christian PREVEL

vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2014



ASSOCIATION LES HOMARBRACAMMES

«Les Homarbracammes» est une association créée en Novembre 1999 par un petit groupe de motards passionnés de motos et de side-car.

Tout au long de l'année, nous participons à plusieurs concentrations et rassemblements dans le grand Nord/Ouest et organisons des sorties à l'occasion des courses sur le circuit du Mans ou lors de WE prolongés.

Chaque mois, nous prévoyons une ballade dans le département afin de passer une bonne journée tous ensemble et redécouvrir notre magnifique région. Nos ballades sont ouvertes à tous : nous demandons simplement aux participants de respecter le code de la route.

L'adhésion annuelle est de 20€ par membre. Elle n'est pas obligatoire pour participer à nos ballades mais permet, entre autre, de recevoir « le Homars Normands » qui est notre journal mensuel. Mais notre association a aussi pour but de promouvoir l'image de la moto auprès de la population régionale : nous répondons « présents » lors des manifestations du Téléthon et sommes souvent sollicités par les associations du département pour effectuer des baptêmes de side-car et de motos pour de jeunes enfants handicapés qui repartent avec un grand sourire mais surtout avec leur diplôme de « baptême en side-car ».



Les réunions mensuelles ont lieu (sauf cas exceptionnel) tous les derniers vendredi du mois à partir de 21h à la salle communale de Flottemanville-Hague.

Contacts :

- ✓ Présidente : Mme MARIE Laëtitia 06 58 48 78 57
- ✓ Secrétaire : M. LEMAUX Stéphane 06 67 01 20 39
- ✓ Trésorier : M. FOSSEY Samuel
- ✓ Adresse : Mairie 50 690 FLOTTEMANVILLE HAGUE
- ✓ Site : www.homarbracammes.info
- ✓ Mail : president@homarbracammes.info



Activités 2014:

- ✓ Balades « familiales » en motos et side-car (environ une par mois, dates définies lors des réunions),
- ✓ Sorties en concentration, rassemblements, courses (dates à définir en cours d'année),
- ✓ Sortie réservée membres du club lors du week-end de l'ascension (du 29 Mai au 01 juin),
- ✓ Organisation d'un rassemblement Moto / Side Car (les 22, 23 Mars à Siouville Hague),
- ✓ Réunions mensuelles tous les derniers Vendredi du mois (21h salle communale de Flottemanville Hague).

BONNE ANNEE 2014



A la découverte d'animations et d'activités

▪ Présentation de l'association

Hague Vacances Loisirs est une association jeunesse du canton de Beaumont-Hague fonctionnant depuis plus de 25 ans. Elle propose des activités et séjours à thème pour les enfants de 6 à 15 ans pour les huit communes suivantes : Acqueville, Biville, Branville-Hague, Flottemanville-Hague, Tonneville, Sainte-Croix-Hague, Vasteville et Vauville.

Gérée par des bénévoles et employant des animateurs diplômés, l'association soumet chaque année son projet à la Direction Départementale de la Jeunesse et des sports afin d'obtenir les agréments d'ouverture nécessaires.

Les principaux objectifs éducatifs visés sont :

- aménagement du rythme de vie des enfants
- autonomie et responsabilisation de l'enfant
- santé et sécurité de l'enfant
- enrichissement personnel grâce aux activités ludiques et sportives
- socialisation : apprendre la vie en collectivité
- proposer des activités qui suscitent l'intérêt des enfants
- sensibilisation aux actions de développement durable

Le centre HVL est ouvert pendant les vacances de la Toussaint, de Février, de Pâques et pendant quatre semaines en été (fin juillet à fin août).

Sur les petites vacances, l'accueil des enfants se fait à la journée à la salle des fêtes de Vasteville. Au cours des grandes vacances d'été, le centre est basé dans l'une des sept autres communes, à tour de rôle. Il propose des activités à la journée dans la salle des fêtes de la commune d'accueil et des mini-camps à thème chaque semaine du lundi matin au vendredi soir.

HVL gère également un centre de loisirs le mercredi en période scolaire pour les communes de Sainte-Croix-Hague et de Branville-Hague accueillant les enfants de 6 à 12 ans ouvert de 07h30 à 18h00 (possibilité d'accueil à la ½ journée avec ou sans repas)

L'association est aussi partenaire avec la commune de Flottemanville-Hague pour la direction de son CLSH ouvert les mercredis après-midi en période scolaire de 13h30 à 18h00 ainsi qu'avec la commune de Biville pour son accueil périscolaire fonctionnant tous les jours d'école entre 16h15 et 17h30.

▪ Retour sur la saison 2012-2013

Au cours de la période du 01/09/2012 au 31/08/2013, HVL a accueilli :

- > Vacances Toussaint 2012 : 49 enfants
- > Vacances d'hiver 2013 : 57 enfants
- > Vacances de Pâques 2013 : 53 enfants
- > Été 2013 sur Flottemanville-Hague (de fin juillet à fin août) : 189 enfants

La préparation des vacances du mois d'août est partagée avec la commune d'accueil afin de mettre en place une organisation efficace et pérenne.

Merci à tous les participants pour leur confiance et leur encouragement



▪ Les prochains rendez-vous 2013-2014

à la salle communale de VASTEVILLE

-Vacances Toussaint : **du lundi 21/10/2013 au vendredi 25/10/2013**
du lundi 28/10/2013 au jeudi 31/10/2013

-Vacances d'Hiver : **du lundi 03/03/2014 au vendredi 07/03/2014**
du lundi 10/03/2014 au vendredi 14/03/2014

Nota : les dates des vacances de Pâques vous seront communiquées ultérieurement

à la salle communale de BRANVILLE-HAGUE

-Vacances d'été : **du lundi 04/08/2014 au vendredi 29/08/2014**
(centre à la journée et séjours à thème sur 4 semaines)

▪ Contacts et renseignements



Association Hague Vacances Loisirs

Mairie de Sainte-Croix-Hague
50440 SAINTE-CROIX-HAGUE

Courriel : haguevacancesloisirs@orange.fr et sur le site [www.branville-hague.fr/Activités et loisirs](http://www.branville-hague.fr/Activités_et_loisirs)

Tél : 06-67-53-03-02

ACQUEVILLE	F. CAILLOT 02.33.52.55.49 - S. GAUVAIN 06.34.69.98.51 - C. BRIX 02.33.04.58.22
BIVILLE	F. DEVAUX 02.33.01.09.32 - M. DORANGE 06.06.62.65.91
BRANVILLE-HAGUE	M. MAUGER 02.33.93.98.04 - N. NOEL 02.33.52.10.45 – J.BELHOMME 06.67.53.03.02
FLOTTEMANVILLE-HAGUE	S. MOITIE 02.33.04.96.16 - M. GIOT 02.33.52.94.39 - P. AMIOT 06.84.53.63.33
SAINTE-CROIX-HAGUE	Y. GODMUSE 02.33.52.80.40 - N. DUQUESNE 06.83.64.45.16
TONNEVILLE	P. LECHIEN 02.33.78.82.89 - R. LELEU 02.33.03.44.51
VASTEVILLE	J-C. GARNAUD 02.33.52.75.39 H. LEDEVEHAT 02.33.53.10.87 B.LETOURNEUR 02 33 04 94 06
VAUVILLE	G. CHEVEREAU 02.33.94.36.37 - D. GIOT 02.33.53.32.31 - Y. SANSON 02.33.53.64.36



*Remise des dictionnaires aux futurs collégiens
en Juillet 2013.*

MANIFESTATIONS SALLE COMMUNALE EN 2014

- Vendredi 17 Janvier—Belote Loisirs des Camps
Samedi 8 Février—Repas association de chasse
Dimanche 16 Février—Loto Loisirs des Camps
Samedi 8 Mars- Repas Loisirs des camps
Dimanche 9 Mars - Repas randonnée A.S.L.C.
Samedi 15 Mars - soirée dansante Loisirs des Camps
Dimanche 13 Avril—Loto A.S.L.C.
Vendredi 18 Avril—Belote Loisirs des Camps
Samedi 7 Juin —Foire à tout A.S.L.C.
Vendredi 12 Septembre—Belote Loisirs des Camps
Vendredi 3 Octobre-Assemblée Générale ASLC
Vendredi 10 Octobre—Belote Loisirs des Camps
Samedi 11 Octobre—Repas des Aînés
Dimanche 23 Novembre—Loto Loisirs des Camps
Samedi 29 Novembre—Repas dansant Catherinettes A.S.L.C.
Vendredi 12 Décembre - Belote Loisirs des Camps
Samedi 13 Décembre—Noël associatif
Dimanche 21 Décembre—Loto Association de chasse
Mercredi 31 Décembre—Réveillon ASLC



Flottemanville
hague

Bulletin
Municipal
Janvier
2014



FLOTTMANVILLE-HAGUE
Auberge de Saussay



25